

Les Trophées NSI

Le concours informatique
pour les élèves en
spécialité NSI



6 prix
décernés !

Date limite de dépôt : 28 mars 2025, à 18h
Finale nationale : le 10 juin 2025

Les Trophées NSI récompensent des projets informatiques réalisés, durant l'année scolaire, par les élèves en spécialité “numérique et sciences informatiques” (NSI).

Qui peut participer ?

Tous les élèves de première et de terminale en spécialité NSI.

Les établissements éligibles :

- Les lycées publics d'enseignement général,

- Les lycées d'enseignement privé sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale,

- Les lycées français à l'étranger rattachés au réseau de l'AEFE.



Comment participer ?

- Le projet doit respecter le programme de NSI,

- Être réalisé en équipe de 2 à 5 élèves maximum, d'un même établissement et niveau scolaire,

- Le dossier de candidature doit être déposé par le ou la professeur(e) de NSI avant le 28 mars 2025 à 18h00 (heure de Paris).

Toutes les conditions de participation sont disponibles sur notre site internet :



FRANCE DIGITALE

Cigref
REUSSIR
LE NUMÉRIQUE



cdefi
Conférence des Directeurs des Grandes Écoles

CONFÉRENCE DES
GRANDES
ÉCOLES

FEMMES
NUMÉRIQUE
POURQUOI SE PRIVER DE 50% DES TALENTS ?



onisep

France Universités

Inria

Sif
Société
Informatique de France

TALENTS DU
NUMÉRIQUE

Avec le soutien

Atlas



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité